



## Faillite d'une compagnie aérienne

Par **calpas**, le 18/11/2009 à 17:21

Je suis dans le meme cas . Deux billets achetes pour un depart le 30/12/09.  
Que faire? Merci d'avance

Par **Patricia**, le 18/11/2009 à 17:57

Bonsoir,

Contactez chacun une association : "Défense des consommateurs"  
de votre département.

Liste sur annuaire pages jaunes.

<http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/associations/index.htm>